

La saga du E-Voting de La Poste : heurts, malheurs et pognon !

La Poste avait promis un chèque de 150'000 CHF maximum à qui réussirait à pirater E-Voting, soit !

Les opérations ont été menées du 25 février au 24 mars. Les pirates informatiques tentaient de manipuler des suffrages, de lire des suffrages exprimés, de violer le secret du vote et de mettre hors service ou de contourner les dispositifs de sécurité. La Poste a cependant fait preuve d'une rare frilosité, en interdisant d'attaquer le système en utilisant les méthodes les plus courantes.

Pourtant le système a été mis à mal, deux failles ont en effet été détectées. La première, considérée comme élémentaire et grave, avait été signalée avant le test et n'a apparemment pas été corrigée pour cette opération « marketing » un brin mal emmanchée. Une deuxième faille trouvée dernièrement par les « pirates » est venue conclure l'opération.

Ce test de sécurité, jugé comme « une vaste supercherie », a été financé à hauteur de 250'000 francs par la Confédération et les cantons. Les personnes qui communiquaient des failles de sécurité devant recevoir une indemnité financière.

Pour rappel, un comité réunissant des politiciens de gauche comme de droite ont lancé une initiative populaire qui réclame un moratoire sur le vote électronique. Le Parlement jurassien a lui-même refusé le 19 décembre dernier l'introduction du système dans notre canton.

L'apport des cantons étant évoqué pour le financement de ces opérations, le Gouvernement peut-il nous indiquer si l'État jurassien a « sponsorisé » cette farce ? Si oui, quel est le montant « investi » et sa justification ?

Delémont, le 27 mars 2019

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin